

Pneus semi-slicks : autorisés ou interdits ?

dimanche, 16 décembre 2018

En raison de l'évolution réglementaire, les pneus semi-slicks de catégorie *F* ne sont plus autorisés à la vente. Pour combler le vide, plusieurs manufacturiers propose déjà des produits de remplacement, mais classés cette fois en catégorie *E*.



Allo pneus.com indique qu'avec l'évolution de la réglementation, des informations circulent quant à l'interdiction à la vente de pneus labellisés *F*, ce qui inclut bon nombre de pneus semi-slick. Cependant, plusieurs manufacturiers commercialisent des produits de ce type en classe *E*. C'est le cas des Michelin Pilot Sport Cup 2, Dunlop Sport Maxx Race 2, Yokohama A052, Nankang NS-2R et Accelera 651 Sport par exemple.

*«Il est probable que les autres manufacturiers s'adapteront comme cela a déjà été le cas lors de l'interdiction de commercialisation des pneus de classe *G* en 2011. À noter que certaines gammes actuelles ne sont pas homogènes et en fonction de la dimension, certaines références peuvent être classées *E* et d'autres *F*»,* convient Allo pneus dans un communiqué.

Cette évolution réglementaire touche les pneus à usage routier, ceux destinés à la compétition ne sont pas concernés. Pour les produits routiers fabriqués avant le 1^{er} novembre 2018 (DOT 4418), en stock chez les distributeurs, il existe un délai de carence de revente de 30 mois. Ils sont donc commercialisables jusqu'au 1^{er} mai 2021.

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite